



Centre d'étude et d'action sociale de la Mayenne (CÉAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 2 octobre 2009

N° 332

Services à la personne

Madame la Députée a tout compris... Cherchez l'erreur !

Valérie Boyer, députée UMP des Bouches-du-Rhône, a attiré l'attention de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi sur « *les problèmes de concurrence dans le secteur des services à la personne* ». Selon Valérie Boyer, des entreprises « *s'estiment victimes d'une concurrence déloyale en raison du développement de structures associatives de services à la personne* ». En effet, ajoute la députée, « *ces associations opèrent dans le même secteur d'activité et leur font pleinement concurrence mais en bénéficiant de partenariats institutionnels et d'avantages financiers à travers la perception de subventions* »...

À fort juste titre, la ministre constate que « *les associations restent encore l'acteur le plus important du secteur car le plus anciennement implanté* ». Et Christine Lagarde de rappeler que les grands réseaux associatifs « *se sont en effet créés après 1945 pour subvenir principalement aux besoins des personnes âgées ou handicapées, avec des objectifs prioritaires proches des préoccupations de type médico-social* ».

Bref, il manquait quelques éléments d'histoire à la culture de Valérie Boyer.

Vie associative

Créavenir « À 100 % pour les associations »

Créavenir est une association du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie qui favorise la réalisation de projets tournés vers l'emploi, les jeunes et le lien social. Elle examine et soutient tout projet économique, culturel, sportif qui contribue au développement local sur les territoires de la Manche, la Mayenne, l'Orne, la Sarthe et le Segréen. Créavenir dote des projets locaux d'entreprises ou d'associations, de moyens supplémentaires en vue d'améliorer leurs chances de réussite.

Dans cette optique, la fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie organise en ce moment une opération intitulée « A 100 % pour les associations ». Elle a pour but de soutenir des projets associatifs innovants destinés à promouvoir la vie associative.

Un « **Challenge régional pour l'emploi, la solidarité et le développement durable** » est mis en place. Il est ouvert à toutes associations clientes ou non du Crédit Mutuel. Seule condition, l'association doit avoir son siège social sur les départements de la Manche, la Mayenne, l'Orne, la Sarthe ou le Segréen, ou exercer une part significative de son activité dans ce même territoire. Chaque association candidate doit présenter un dossier qui illustre une initiative en faveur de l'emploi au sein du



secteur associatif, dans le cadre de la solidarité ou du développement local. Il peut s'agir d'initiatives récentes ou de projets conduisant à la création d'emplois en lien avec ces thèmes. Ces initiatives et/ou projets doivent mettre l'accent sur des retombées durables, directes ou indirectes en termes d'emploi associatifs, de solidarité ou d'action de développement durable.

Un des enjeux majeurs de ce challenge est de consolider la trésorerie des associations. Ainsi, le concours s'effectue à deux échelles : l'une départementale où un jury sélectionnera cinq dossiers par département ; les deux meilleurs dossiers seront alors soumis à un jury régional. Les jurys départementaux et régionaux sont composés de représentants des organismes institutionnels, du monde économique et social et des représentants du Crédit Mutuel du département concerné. Il en est de même au niveau régional pour le jury fédéral. Ainsi, les trois dossiers départementaux n'étant pas sélectionnés pour le concours régional seront classés et recevront une récompense allant de 5 000 euros pour le premier et 3 000 euros pour le deuxième et le troisième. Quant aux premiers prix régionaux, ils seront de 8 000 pour le huitième pour atteindre jusqu'à 30 000 euros pour le premier. Tous les prix sont remis sous la forme de subventions.

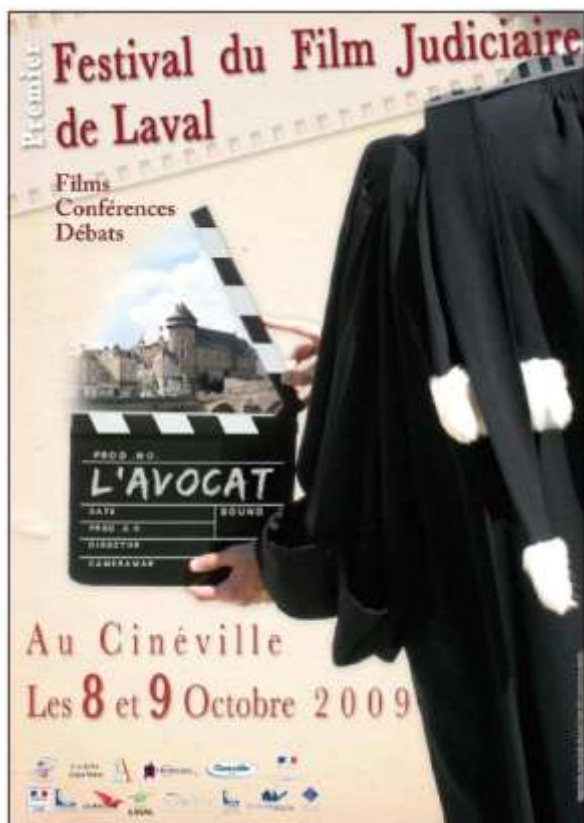
Les dossiers de participation sont disponibles dans les agences ou sur le site Internet (voir ci-dessous) du Crédit Mutuel. La date limite pour les dépôts de dossiers de participation au Challenge est fixée au 30 octobre 2009. Les jurys départementaux se réuniront le 27 novembre et le comité de sélection régional se réunira quant à lui le 4 décembre.

Pour en savoir plus : <https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/info/association/100pourcentasso.html>

À vos agendas

Les 8 et 9 octobre, à Laval

L'avocat au Festival du film judiciaire



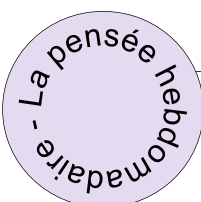
Les 8 et 9 octobre, au Cinéville de Laval, l'Association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales (ADAVIP), Atmosphères 53, le Barreau de l'ordre des avocats de Laval et le Cinéville organisent la première édition du Festival du film judiciaire. Ce festival a pour objectif de permettre à un large public de mieux connaître l'organisation de la justice en France et ses différents acteurs. Le thème en est, pour cette première édition, l'avocat.

- **Jeudi 8 octobre, à 13h45** : *Commis d'office* de Hannelore Cayre (2009), projection suivie d'une conférence sur l'avocat dans la procédure pénale.
- **Jeudi 8 octobre, à 20h** : *L'avocat du diable* d'Olivier Meyrou (2009), projection suivie d'une conférence sur l'art oratoire et plaidoirie.
- **Vendredi 9 octobre, à 13h45** : *10^{ème} chambre - instants d'audience* (2003), projection suivie d'une conférence, à 16h, au Palais de justice, sur l'avenir de la juridiction pénale.
- **Vendredi 9 octobre, à 20h** : *Témoignage à charge*, de Bill Wilder (1957), projection suivie d'une conférence sur la preuve et l'intime conviction.

SÉQUENCES

d'atmosphères 53

www.atmospheres53.org



« Le patrimoine, c'est d'abord le territoire du pays, et il est massacré. On bétonne l'équivalent d'un département français tous les dix ans. Rien ne va plus. C'est le fiasco complet de l'aménagement du territoire en relation avec le patrimoine. On bâtit n'importe comment, de manière anarchique, au lieu de recentrer la ville et les villages sur eux-mêmes. Avec la décentralisation de l'urbanisme, les lotissements se sont développés, il y a partout des villages-rues sans commerces, très chers en équipements publics ».

Jean-Michel Leniaud, historien de l'architecture, professeur, membre de la Commission nationale des monuments historiques (entretien), *Le Monde* du 18 septembre 2009.